

Vidéoprotection / vidéosurveillance : le public doit-il être informé qu'il est filmé ? | Denis JACOPINI

 <p>Le Net Expert INFORMATIQUE Protection des données personnelles Sécurité Informatique - Cybercriminalité</p> <p>vous informe...</p>	<h2>Vidéoprotection / vidéosurveillance : le public doit-il être informé qu'il est filmé ?</h2>
<p>Les personnes filmées dans un espace public (rue, administration, gare, centre commercial, banque etc.) doivent en être informées, au moyen de panneaux affichés de façon visible comportant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un pictogramme représentant une caméra• Le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable <p>Ces panneaux doivent être affichés en permanence dans les lieux concernés et doivent être compréhensibles par tous les publics.</p>	
<p>Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est simple et gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.</p> <p>Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous Denis JACOPINI Tel : 06 19 71 79 12 formateur n°93 84 03041 84</p>	
<p>Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, consultant et formateur en sécurité informatique et en mise en conformité de vos déclarations à la CNIL.</p> <p>Nos domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Expertises et avis techniques en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet... ;• Consultant en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;• Formateur et chargé de cours en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL. <p>Contactez-nous</p>	
<p>Cet article vous plaît ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !</p> <p>Source : https://cnil.epticahosting.com/selfcnil/site/template.do;jsessionid=514319E889C0327990D14161D6197C4C?name=Vid%C3%A9oprotection%2Fvid%C3%A9osurveillance+%3A+le+public+doit-il+%C3%AAtre+inform%C3%A9+qu%27il+est+film%C3%A9+%3F6id=409</p>	